



## ASSEMBLEE GENERALE 20 novembre 2014 – Cuarnens

69 communes membres, 42 présentes, 16 excusées, 11 absentes.

**Sont représentées, les communes de :**

Arnex-sur-Nyon, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Commugny, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Cuarnens, Daillens, Dully, Echandens, Eclépens, Eysins, Founex, Gingins, Givrins, Grens, Jouxten-Mézery, La Sarraz, Le Chenit, Le Vaud, Lully, Lussy-sur-Morges, Mies, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix, Vuflens-la-Ville et Vuflens-le-Château.

**Sont excusées, les communes de :**

Allaman, Aubonne, Buchillon, Coinsins, Etoy, Féchy, Gilly, La Rippe, Lavigny, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Prangins, Saint-George, Saint-Oyens, Saint-Prex et Tannay.

**Sont absentes, les communes de :**

Bremblens, Coppet, Crans-près-Céligny, Denens, Genolier, Gimel, Lonay, Mauraz, Mex, Mollens et Signy-Avenex

\* \* \* \* \*

1. *Bienvenue ;*
2. *Adoption du PV du 2 octobre 2014 à Cuarnens ;*
3. *Présentation et acceptation du budget 2015 ;*
4. *Informations générales de la Présidente*
5. *Election au Comité*
6. *Rejet du postulat, respectivement de la motion sur la défiscalisation des indemnités des municipaux, commentaires de M. H.-R. Kappeler ;*
7. *Présentation et discussions avec Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, sur le logement, ainsi qu'avec Mme Corinne Martin, cheffe du service des communes et du logement ;*
8. *Divers et propositions individuelles ;*

## 1. Bienvenue

La Présidente ouvre la séance à 19h05 et salue les différentes autorités présentes, Mme la Conseillère d'Etat, Mme la cheffe de service, Messieurs les députés, M. le Préfet, Mesdames et Messieurs les syndics et municipaux.

L'AdCV tient à faire part de sa profonde sympathie aux communes touchées par le décès d'un de leur collègue.

La Présidente annonce avec plaisir la future adhésion de la commune de Yens qui, au 1<sup>er</sup> janvier prochain, sera la 70<sup>ème</sup> commune membre de notre association.

L'ordre du jour est passé en revue. Un point a été rajouté, avec l'intervention du Préfet Etienne Roy concernant les places de stationnement pour les gens du voyage indigènes. Ce programme modifié est adopté.

## 2. Adoption du PV de l'AG du 2 octobre 2014 à Eclépens

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale n'appelant pas de remarque est, au vote à main levée, adopté à la majorité (1 abstention).

## 3. Budget 2015 : présentation et acceptation

Le trésorier, M. Yves Raboud, présente brièvement le budget qui a dû s'adapter en fonction de la réorganisation interne de l'AdCV.

Vu le préavis déposé et attendu que cet objet est porté à l'ordre du jour, l'assemblée, au vote à main levée, approuve, à l'unanimité, le budget 2015 de l'AdCV.

## 4. Informations générales de la Présidente

### 4.1 Plate-forme parascolaire (art. 63)

Les travaux des dernières séances avancent et ont permis de valider quelques premières intentions. Les prestations que les communes offriraient doivent encore bénéficier de l'aval du service juridique. La prochaine séance plénière est fixée au 27 janvier 2015.

### 4.2 Entreprise III

En l'état, nous enregistrons les informations (données chiffrées) transmises par le canton. Un groupe de travail technique a été constitué, avec des représentants de l'AdCV et de l'UCV, pour analyser les conséquences pour les communes. Les négociations n'ont pas encore débuté.

### 4.3 Forum Communes et Seniors

Les trois sessions organisées ont été un succès. Un suivi sera proposé avec la publication d'un rapport quant à ces forums et sur les options que prendront le département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et les communes.

Le copil et le groupe de travail, auxquels MM. Jean-Charles Cerottini et Michel Darbre font parties, a validé les travaux des organisateurs et des chercheurs.

#### 4.4 Projet de loi sur l'orientation

Le texte de la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'orientation peut être consulté sur le site de l'AdCV, <http://www.adcv.ch/consultations-cantoniales-2014-fr3683.html>.

#### 4.5 Recherche de candidatures

Nous recherchons des représentants de l'AdCV pour les thématiques suivantes :

- CODE : commission cantonale consultative de coordination pour la gestion des déchets ;
- Groupe de travail sur le patrimoine qui planche sur la réaffectation des lieux de cultes.

M. Michel Darbre se tient à disposition des personnes intéressées par l'un ou l'autre de ces sujets.

Enfin, concernant la commission consultative pour le logement, la candidature de M. Jean-Charles Cerottini sera proposée au Conseil d'Etat pour validation.

#### 4.6 Communication (M. Luc Henriod)

Présentation du projet de communication de l'AdCV avec ses membres, en instaurant une « lettre d'échange » (cf. pages 8 à 13 de notre présentation).



##### LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Periam nonsequam, qui acearunt lis quaspistrum rem fuga. Reperum ro mo consedis magnisquis volorem est officit quae. Tus sani beate quame pellignat re prem quam, que veliquid

##### SCOLAIRE

Periam nonsequam, qui acearunt lis quaspistrum rem fuga. Reperum re quis volorem est officit quae. Tus sani beate vro mo consedis magnisquis volorem est officit quae. Tus sani beate quame pellignat re prem quam, que veliquidis

##### PÉRÉQUATION

Periam nonsequam, qui acearunt lis quaspistrum rem fuga. Reperum ro mo consedis magnisquis volorem est officit quae. Tus sani beate quame pellignat re prem quam, que veliquidis

##### IAT

Periam nonsequam, qui acearunt lis quaspistrum rem fuga. Reperum ro mo consedis magnisquis volorem est quis volorem est officit quae. Tus sa est officit

##### Titre de l'article

Ullorem eatiumquae sitene nis exeratia saAte simus eicidel itinus.

Tis et hilique laborume odis voleste mporehe ndanimi litemim posaped icipsundae porro ium quibus ea pa quiae dignatibus eicae incto est dolore volor sit volo in ra cume sinum quidell orestem. Peleste odi cus mod quas resinctur sima quatis dipidi sit volorer chillles re postis dolore eum reserion re del magnihit officitaquia volupta vel ipsunt volorae eatiam eont essunt velia consequi ostrum nusa plab inum ratur a nem harciunt quam quibea voluptur? Quiaeporesto rrovit is endigniet qui que poresequi resed et acea expliqui dolore nos doles enditat empelenis arumquia intibus magnis dis de culupt iisque simpori cusda consequi aeperia cone nonsequibus, nullore mporiam in rae re ni sequos aspe sum sequia dellaboris ut repere, que neccassit latiant acest eatuerep udamentitios evelesc ipiene esciet autaeam earunto magnien dignis sitatqui doluptat eos magnatur? Quis mod ut apid quataque sequo quia ped unt eumquia quistrum rempore eat quam exeribus, nus ducliet et doloresti dolorerrum quam iliam, te enihitia nusdaeria eaqui int eum dolut

quodicatur? Mus inti rectur modio. Aruptat ibusapis ium incimini odi intia voluptatus corehen dignatem. Nam accae sit faces et est odia vit laborrovit expelenisto volo odis dene quam, sus si sum quiditis dollandam ut fuga. Nem exerita ditae ex ea pro im aute volupti aectatio cor sandi qui doluptati odit liquat laudit, sit quia qui ipienihil eos eaqui dem si alis venihicil maiorerum ex et aborat vellabo rumquam et harupta volupturia dis et faceaque es vernatur re vide que volor mo ma dem res dolenescius, untiissit velenition num fugit la nem con plaborat aut omni qui vel is ut ommodi optat.

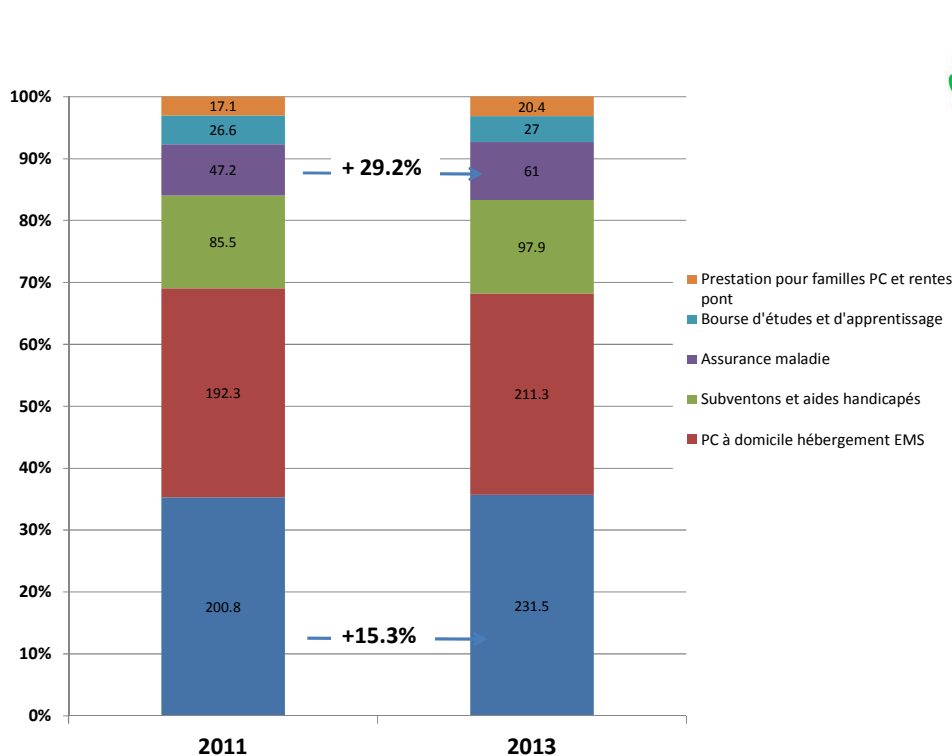
##### Oluptatur re, est ilibus aut ende bis voles et alitatur?

Ebit fuga. Optaquas sinto que pelici omnima sequi consequis dolorerias abor rae. Nequi ab ipsam veleniendus. Lacestemo to occullibus ditios eatestrunt. It faccatia pre lique optatur ma conet liquas nobit quamus molupientore moluptur sendanda dolorunt et everibusam que cus eve-nist ecusciosum hil maenatam quamet fueia

#### 4.7 Facture sociale (M. Jean-Yves Thévoz)

Afin de répondre à une question posée lors de la dernière assemblée, le graphique ci-dessous montre de quoi est composée la facture sociale, par ordre d'importance : les RI, la participation à l'assurance-chômage, les aides pour handicapés, les assurances maladies, les bourses d'études et les PC familles et rentes pont.

Il est à constater une augmentation des montants mais pas de leur répartition.



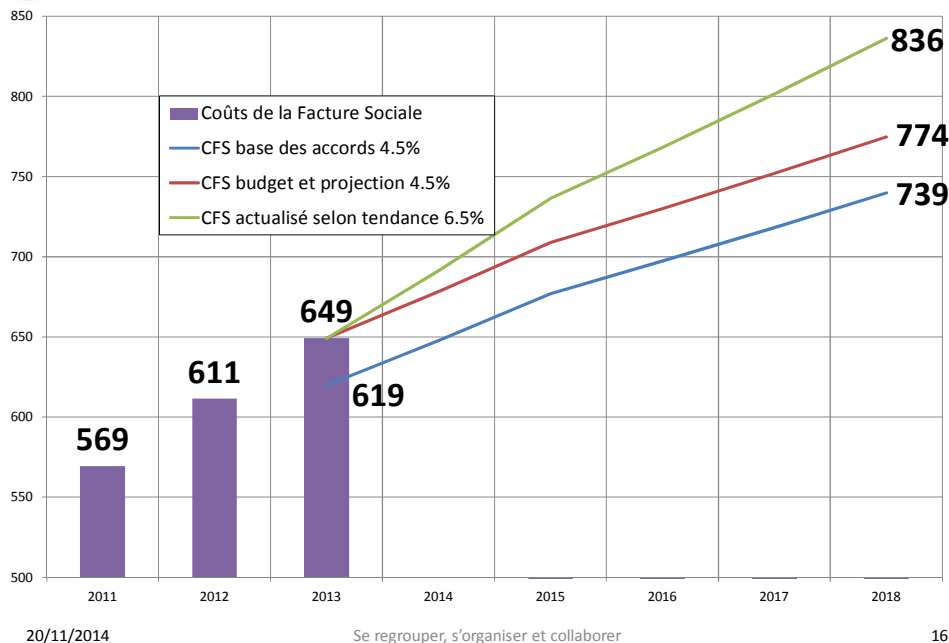
20/11/2014

Se regrouper, s'organiser et collaborer

15

Concernant la progression, lors des négociations, la base choisie était l'année 2011, soit Fr. 569 millions. En 2013, les derniers chiffres réels se montaient à de Fr. 611 millions.

En prenant l'augmentation de 4,5% telle qu'annoncée dans le protocole d'accord, on atteindra Fr. 739 millions en 2018. Par contre, en se basant sur la facture sociale budget 2015 et en appliquant le taux de 4,5% de progression modérée, on arrive à Fr. 774 millions. Et, selon la courbe de croissance constatée ces dernières années, qui est de 6,8% en moyenne, on arriverait à Fr. 836 millions, soit Fr. 100 millions de plus qu'imaginés à l'époque et ce qui correspondrait à environ 3 points d'impôt supplémentaires.



#### 4.8 Amendes d'ordres (M. Michel Darbre)

Le Conseil d'Etat propose de permettre aux employés communaux formés et assermentés de pouvoir amender dans le cas de violation en matière de déchets, d'atteinte à la voie publique et de non-respect des cimetières et ports de plaisance. Avant que la loi ne soit définitivement adoptée (EMPL déposé au Grand Conseil), la question est de savoir si les communes vont pouvoir utiliser cette proposition.

M. Philippe Besson, Syndic de Penthaz, voit difficilement son employé de voirie faire appliquer la loi. Mme la Conseillère d'Etat tient à préciser que cette proposition répond à la motion de M. le Député Marc-Olivier Buffat et qu'elle a été saluée par les communes.

M. Alain Clerc, Syndic de St-Sulpice, informe que dans le district de l'Ouest lausannois, les infractions sont transmises à Polouest. Mme Béatrice Métraux indique que ce projet de loi *donne la possibilité* à la commune d'amender et que la procédure décrite par M. Clerc est tout à fait correcte.

M. Philippe Besson précise encore que les employés de voirie, qui sont assermentés, font une dénonciation à la municipalité qui pratique par OPM (ordonnances pénales municipales).

Mme la Conseillère d'Etat précise encore que ce projet ne concerne pas seulement les employés de voirie, la formulation est générale afin de permettre aux municipalités d'amender toute incivilité commise sur leur territoire.

M. le Syndic de Penthaz précise encore que le règlement de police permet d'intervenir dans ce sens là avec des OPM.

## 5. Election au Comité (Mme Josephine Byrne Garelli)

### 5.1 Démissions

M. Philippe Besson, Syndic de Penthaz, a, en juin dernier, fait part de sa décision de quitter le comité de l'AdCV en raison des nombreux engagements qui sont les siens. La Présidente le remercie chaleureusement pour son travail en faveur des communes durant ces années passées au comité de notre association.

Mme Josephine Byrne Garelli annonce aussi que M. José Manuel Fernandez a également donné sa démission du comité de l'AdCV pour la fin de cette année mais qu'il poursuivra les travaux au sein de la plate-forme parascolaire jusqu'au terme des négociations.

### 5.2 Election

Lors des discussions avec la municipalité de Tolochenaz en vue de son adhésion à l'AdCV, M. Eric Linn a très rapidement fait part de son intérêt à s'investir pour les communes et donc de rejoindre notre comité.

M. Eric Linn indique avoir eu déjà beaucoup de plaisir à discuter avec le comité. Avant d'être à la municipalité de Tolochenaz, il était membre du Conseil communal et, dans le privé, il dirige une entreprise privée active dans les aides à domicile.

Par applaudissement, M. Eric Linn est élu membre du Comité.

## 6. Défiscalisation des indemnités des municipaux : commentaires de M. H. R. Kappeler sur le rejet du postulat, respectivement de la motion

M. le député Hans Rudolf Kappeler rappelle brièvement qu'un groupe de travail s'était penché sur la reconnaissance des membres s'engageant pour la cause publique et sur la défiscalisation des indemnités des municipaux, ce qui a conduit au dépôt de la motion.

M. Kappeler remercie ce soir le comité de l'AdCV qui a apporté son soutien à cette affaire ainsi que les communes membres pour leurs témoignages d'encouragements et de reconnaissance.

D'un point de vue politique, sur les conseils de M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, le projet a été déposé au Grand Conseil sous la forme d'une motion. Ensuite, malgré la demande de M. Pascal Broulis et malgré le fait que le texte n'était pas légal, le député Kappeler a souhaité poursuivre l'affaire.

Le magistrat lui a encore indiqué qu'un avis de droit aller être demandé par l'UCV et que pour que ce dossier puisse avancer, un passage par la Confédération serait obligatoire car une modification de la loi sur les impôts serait nécessaire, le modèle des députés n'étant pas exportable. S'en est suivie une longue discussion dans le cadre de la commission dont 9 de ses membres ont proposé de transformer la motion en postulat.

Lors de la séance en plenum, le député Kappeler a personnellement proposé de transformer la motion en postulat, sachant également que le conseiller national Jean-Pierre Grin avait également déposé un postulat à Berne, à la demande de l'UCV.

Les débats au Grand Conseil ont été animés. La transformation de la motion en postulat a été largement acceptée. Malheureusement, le vote quant à l'entrée en matière a été perdu pour 8 voix malgré que le postulat ne soit pas contraignant.

L'UCV est, pour sa part, intervenue auprès de l'Association des Communes Suisses qui a indiqué vouloir réfléchir à cette problématique. Malheureusement, ce jour-même, le Conseil Fédéral a annoncé ne pas vouloir faire de cadeaux fiscaux et a suggéré de miser sur les fusions de communes.

M. Hans-Rudolf Kappeler informe que ce message l'a décidé à s'engager encore d'avantage dans ce dossier en cherchant d'autres pistes possibles.

L'assemblée applaudit largement M. le député qui est remercié pour son intervention.

#### **6.b Places de stationnement pour les gens du voyage indigènes : présentation de M. Etienne Roy, préfet du district Jura Nord-vaudois**

M. le Préfet a été nommé médiateur par le Conseil d'Etat concernant la pétition déposée par les gens du voyage indigènes (Yéniches vaudois) pour l'aménagement par le canton de terrains de stationnement, en vertu de la reconnaissance par la Confédération de leur communauté au titre de minorité ethnique nationale (cf. pages 20-21 de la présentation).

Ce qui est recherché est un terrain équipé, idéalement d'env. 10'000m<sup>2</sup> mais deux parcelles de surfaces inférieures situées dans des communes différentes pourraient aussi convenir. M. Etienne Roy est à disposition au 024 557 77 77 (etienne.roy@vd.ch).

#### **7. Présentation et discussions sur le logement avec Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, ainsi qu'avec Mme Corinne Martin, cheffe du service des communes et du logement**

A l'issue de l'exposé de Mme Corinne Martin sur les différentes entités composant le service des communes et du logement (voir son document), les éléments suivants sont relevés.

Concernant la division des finances communales et plus particulièrement le départ de M. Fabrice Weber, Mme Corinne Martin rappelle que ce service comprend 4 autres personnes qui peuvent, si besoin, s'appuyer sur le DFIRE. Ce poste ne va pas être mis au concours de suite, des réflexions vont être menées au préalable.

M. Michel Burnand, Syndic de Vich, souhaiterait une amélioration pour les préfectures quant à l'interaction avec les communes à qui elles transmettent beaucoup de documents papiers. Par ailleurs, M. Burnand souhaiterait la mise en place d'un calendrier intercommunal, ce qui éviterait certains conflits de séances.

Mme Corinne Martin ne connaît pas les détails mais prend bonne note des remarques.

Concernant le calendrier intercommunal, M. le Préfet Etienne Roy indique qu'en collaboration avec Lausanne-Région, un tableau Excel commun avait été instauré et consultable par tous. Concernant le flux des informations, tout ce qui peut être transmis par courriel se fait ainsi.

Mme Corinne Martin est remerciée pour sa présentation.

La parole est à Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux qui présente le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative « stop à la pénurie de logement » et des outils existants en faveur du logement.

Au terme de cet exposé, M. François Delay, Syndic de Cottens, s'agissant du bonus de 10%, souhaite savoir si une réflexion a été menée pour les communes n'ayant pas un règlement lié au pourcentage.

Pour Mme la Conseillère d'Etat, dans le cas cité, il doit être possible de modifier le règlement ou de pouvoir disposer de surfaces supplémentaires. En cas d'opportunité de construction, il s'agira alors de mettre une certaine superficie pour des loyers abordables en fonction du règlement communal. Le Conseil d'Etat a réfléchi en terme de plancher brut habitable étant donné que dans la plupart des communes c'est du SPHD. Les communes n'ayant pas cette notion dans leur règlement ne vont pas être exclues de cette possibilité de bonus, un moyen sera trouvé. Mme Métraux prend note de cette question très pertinente.

M. Antoine Lambert, Syndic de Corseaux, tient à relever les problèmes en termes de nombre de recours, avec des délais très longs qui pourraient être raccourcis, notamment pour ceux qui sont irrecevables.

Mme Béatrice Métraux indique que le Conseil d'Etat a pris conscience de cette problématique et qu'il va déposer une modification de la loi sur les procédures administratives au Grand Conseil afin d'accélérer lesdites procédures qui sont sans fin.

Le Syndic de Bursinel, M. Pierre Burnier, signale que lorsqu'une petite commune désire développer une cave désaffectée, par exemple, elle se retrouve face à un article contraignant qui a pour conséquence une non autorisation du SDT. Il y a là une sorte de paradoxe entre les différents départements. Il est navrant que sur la Côte les petites communes ne puissent pas mettre en place la politique présentée ce soir.

Pour répondre, Mme la Conseillère d'Etat précise que, dans le contre-projet, le Conseil d'Etat a indiqué que si les communes revoient leur plan d'affectation générale, elles auront droit à un bonus supplémentaire (augmentation de la population, de la constructibilité des parcelles). Le cadre du plan directeur est extrêmement strict et il est issu d'une loi fédérale. Des négociations sont en cours avec la Confédération pour tenter d'assouplir son application dans les petites communes mais cela est difficile. Si les communes, d'ici 2018, revoient leur PGA en fonction du nouveau droit fédéral, elles pourront bénéficier d'un quota de population supplémentaire. Ce n'est pas le SDT en lui-même qui lui doit appliquer les lois. L'Etat doit respecter les différentes réglementations dont le cadre est très strict.

En réponse à M. Yves Hermenjat, municipal à Commugny qui signale que sa commune a une partie de son territoire en périmètre de centre, Mme la Conseillère d'Etat tient, dans un souci de collégialité, à rappeler que cette thématique ne dépend pas de son département. Toutefois, concernant les surfaces d'assolement, il doit y avoir compensation lors de prises de terrains agricoles. Le canton a une réserve de surface d'assolement dans laquelle, aujourd'hui, il n'est plus possible de puiser en raison du blocage par la Confédération (ordonnance, LAT...). De plus, en 2015-2016, il y aura une révision de la loi fédérale concernant ces surfaces d'assolement.

M. Pierre Stampfli, Syndic de Chavannes-de-Bogis, constate que le projet du Conseil d'Etat ne concernerait que 30% des communes vaudoises. Toutes les autres communes sont donc exclues même si elles souhaitent faire du logement à loyer abordable parce qu'il faut dézoner et donc pouvoir compenser.



Mme Béatrice Métraux rappelle l'étude de thésaurisation faite il y a quelques années. Avant de dézoner, il faut utiliser les surfaces constructibles encore disponibles, en prenant l'angle des propriétaires, des sociétés immobilières. Le moratoire sera stoppé lorsque le canton aura présenté son nouveau plan directeur cantonal.

En réponse à M. Alain Clerc, Syndic de St-Sulpice, Mme Béatrice Métraux confirme que le bonus de 10% ne va pas s'ajouter aux 10% des normes Minergie.

M. Antoine Lambert, Syndic de Corseaux, tient encore à signaler que chaque fois que leur deuxième PPA passe devant les services de l'Etat, les règles ont changé. Maintenant, il faut même faire attention à la 5<sup>ème</sup> façade, à savoir, le toit !

Pour répondre au Syndic de Dailens, M. Jean-Yves Thévoz, s'agissant du blocage dû au plafond d'endettement qui pourrait être compensé par la prise en compte du patrimoine financier, Mme la Conseillère d'Etat informe que cette problématique a été relayée par les préfets et qu'elle va être toute prochainement discutée avec différentes instances (préfets, financiers et avocats), avec une orientation qui ira dans le sens proposé par M. Thévoz.

Pour terminer, Mme Béatrice Métraux souhaite revenir et appuyer l'intervention de M. Etienne Roy en rappelant que les gens du voyage sont des personnes tout à fait ordinaires mais qui vivent juste d'une manière différente de la nôtre.

Mme Josephine Byrne Garelli remercie Mme Béatrice Métraux, M. Etienne Roy, M. Hans-Rudolf Kappeler et Mme Corinne Martin pour leurs interventions respectives.

## **8. Divers et propositions de l'assemblée**

La parole n'est pas demandée pas l'assemblée.

La Présidente profite de l'occasion pour remercier les membres du Comité et du secrétariat pour tout le travail fourni durant sa première année de présidence et souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.

Mme Josephine Byrne Garelli remercie encore la municipalité de Cuarnens pour son accueil et passe la parole au Syndic des lieux, M. Fabian Mariller.

## **9. Le mot du Syndic**

M. le Syndic souhaite la bienvenue à Cuarnens, commune au pied du Jura avec ses 717 hectares, dont la moitié est cultivée par les 15 exploitations agricoles du village et l'autre moitié couverte par les forêts qui étaient une source de revenu important pour la commune.

Cuarnens compte 440 cornichons, sobriquet liés à la licorne de l'armoirie du village. Le village est actif par ses diverses sociétés et manifestations.

Actuellement, Cuarnens est sur divers projets importants, notamment la mise en service du réseau intercommunal d'eau potable, ou la construction d'un immeuble communal de 6 appartements accompagné d'un parking.

Les travaux pour un pont et un giratoire tous neufs ont, pendant quelques mois, partagés le village en deux, chacun vivant, évidemment, du bon côté de la Venoge !

Ces derniers jours, un chauffage à distance pour les locaux communaux a été mis en service et plusieurs constructions et rénovations privées sont aussi en cours, suite à l'adoption du PGA en 2013.

Pourraient encore être présentés le crieur public, toutes les différentes entreprises et sans oublier, celle qui habite toujours le village : la Venoge.

Pour le PV : Romaine Débieux

La séance est levée à 21h20

### **Calendrier 2015**

- Lundi 23 mars 2015, assemblée générale, 19h00, avec M. P. Broulis, à Daillens
- Jeudi 4 juin 2015, assemblée générale, 19h00, Trélex
- Vendredi 11 septembre 2015, sortie récréative de l'AdCV à Dully
- Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015, assemblée générale, lieu à confirmer
- Jeudi 19 novembre 2015, assemblée générale, lieu à confirmer